

**ARRÊTÉ DEP-2026-235 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARTS DE LA RELIURE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 31 octobre 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts de la reliure ;
Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle arts de la reliure pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :
Madame Hélène DAVERGNE, professionnelle

Vice-président :
Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

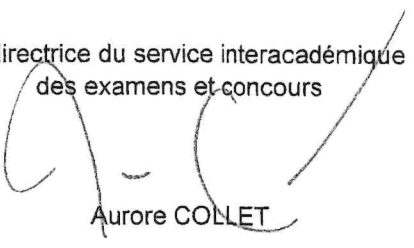
Enseignants :
Monsieur Sylvain LABOIS
Monsieur Luc WALLEZ

Professionnelles :
Madame Aurélie CHAINTREAU
Madame Hélène POIN

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET